



## Audience Mission inter-inspections Sécurité Sanitaire des Aliments du 25 juin 2019

La Mission inter-inspections sur l'organisation des contrôles de sécurité sanitaire des aliments a souhaité entendre les représentants syndicaux de la DGCCRF.

L'alliance **CCRF-FO** / **CFTC-CCRF** a été reçue ce mardi 25 juin 2019 et était représentée par Françoise LAGOUANERE (SG CCRF-FO, DDCSPP 40), Johann PASCOT (SG CFTC-CCRF, ENCCRF), et Aimilia FRANGOPOULOS (Unité d'Alerte).

La Mission est composée de :

- Françoise Thévenon le Morvan et Philippe Seinger pour le CGAAER (Agriculture);
- Laurent Caillot pour l'IGAS (Santé);
- Marc-Etienne Pinaudt pour l'IGA (Intérieur);
- Philippe Guedefin, Eric Paridimal et Laurent Vachey (comme superviseur) pour l'IGF (Economie – Finances).

Rappelons que la lettre de mission mentionne notamment trois options :

- La création d'une nouvelle entité, ou le rattachement à des entités existantes, chargée de coordonner l'action interministérielle au niveau national et européen, voire de mener les contrôles officiels.
- Une modification du périmètre des compétences opérationnelles respectives des différentes administrations, y compris dans les services déconcentrés.
- La délégation de certains contrôles, notamment les contrôles d'hygiène à la remise directe.

**Nous avons fait préciser à la mission le point suivant : la délégation de contrôles n'est pas une « option » exclusive des deux autres pistes.**

**Notre alliance **CCRF-FO** / **CFTC-CCRF**, radicalement opposée à l'intégration d'agents CCRF au sein d'une structure unique, qu'elle soit de coordination ou de contrôle, qu'elle soit sous contrôle DGAL ou sous autorité partagée, s'est attachée à démontrer :**

- **en quoi la globalisation des contrôles serait une grave erreur pour la politique publique de protection des consommateurs,**
- **et pourquoi il était, au contraire, indispensable de préserver et de renforcer la DGCCRF dans toutes ses dimensions (qualité, sécurité, concurrence), en tant que seule administration en compétence pour enquêter au service de la lutte contre les fraudes et de l'ordre public économique.**

### **Compétences DGCCRF – DGAL :**

Nous avons rappelé les **règles de partage de responsabilités** en matière de sécurité sanitaire des aliments, entre le fabricant, les distributeurs et l'Etat et tout particulièrement la répartition des compétences entre la DGAL et la DGCCRF, en attirant l'attention de la mission sur le fait que les services ne se livraient pas à ce que certains ont pu qualifier de « guerre des Polices ».

Leurs missions en matière de sécurité sanitaire des aliments sont en réalité complémentaires, ne doivent pas être confondues et surtout pas regroupées sous une même autorité.

En effet, le rôle, les compétences et les méthodes des services de la DGAL et de la DGCCRF, sont radicalement différentes :

- **Les services de la DGAL** délivrent notamment des agréments sanitaires aux usines de production et fabrication de denrées animales ou d'origine animale.

Les contrôles des sites de production en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire des conditions de production relèvent ainsi des services vétérinaires, dans le cadre d'**audits**.

- **Le cœur de métier de la DGCCRF est l'enquête** (et non pas l'audit avec une check-list), au service de la lutte contre les fraudes et de l'ordre public économique.

Il est systématiquement fait appel à la DGCCRF dès lors qu'une crise apparaît, qu'elle soit sanitaire ou économique (les deux étant souvent liées).

**Nous avons tout particulièrement insisté sur les contrôles CPMM réalisés par la seule DGCCRF, dispositif de contrôle global et approfondi répondant à trois objectifs :**

- Evaluer les opérateurs sur leur capacité à maîtriser la réglementation et gérer les crises.
- Repérer les marchandises non conformes en amont des filières pour éviter leur dispersion.
- Déceler et sanctionner les pratiques déloyales.

Les contrôles ainsi réalisés sont également l'occasion de recueillir des informations sur la **situation du tissu économique** : innovations, indices de fraudes ou de dysfonctionnements de marché tels que pratiques anticoncurrentielles (PAC) ou restrictives de concurrence (PCR).

Ces contrôles permettent à la DGCCRF d'assurer la surveillance du marché français et de répondre à ses obligations communautaires d'autorité de surveillance du marché.

**Le CPMM s'inscrit totalement dans le cadre des trois grandes missions de la DGCCRF, qui sont liées : qualité, sécurité et concurrence et il est nécessaire de préserver la DGCCRF dans toutes ses dimensions.**

Nous avons rappelé que la concurrence acharnée et la recherche de profits au moindre coût conduisaient irrémédiablement à des pratiques douteuses, voire dangereuses pour la santé et la sécurité des consommateurs. Ainsi, les scandales à la fraude économique et à la fraude sanitaire se succèdent : lasagnes à la viande de cheval, dieselgate, œufs au fipronil, affaire LACTALIS, steaks hachés polonais.

**Nous avons fait remarquer que l'affaire des steaks polonais mettait en avant l'action le rôle de la DGCCRF comme seule garante de la lutte contre les fraudes.**

A défaut de risque sanitaire avéré, la DGAL, dans sa communication, s'est peu émue du scandale.

**Cela démontre bien que l'intégration d'agents DGCCRF dans une structure unique de sécurité sanitaire des aliments, sous contrôle DGAL, signerait la fin de la lutte contre les fraudes alimentaires !**

**La supposée efficacité d'une approche globale et intégrée est un leurre !**

Notre alliance a, en outre, attiré l'attention de la Mission sur le fait que **le règlement 2017/625**, concernant notamment les contrôles officiels servant à assurer le respect de la législation alimentaire, **ne rendait aucunement obligatoire la création d'une autorité unique de contrôle, ni même de coordination**, puisqu'il fait référence à la désignation d'autorités par domaine ou partie de domaine.

Nous avons expliqué par le menu la **méthodologie des contrôles CPMM** (loyauté et sécurité des produits / évaluation de la fiabilité des autocontrôles et de la traçabilité), en insistant sur le rôle du SCL et la nécessité de le renforcer, afin de faire comprendre à la mission :

- ce qui différenciait l'enquête de l'audit,
- et le fait que, pour les produits alimentaires, l'analyse de risque (déterminant la fréquence des contrôles) prenait en compte la mission de la DGAL dans la cotation des établissements. Le contrôle CPMM d'un établissement agréé (agrément sanitaire) ne porte pas sur l'hygiène et le danger microbiologique, qui est vu par la DGAL dans le cadre de ses visites annuelles des établissements agréés.

Concernant les compétences partagées DGCCRF / DGAL en matière de **gestion des alertes** sur les denrées alimentaires, nous avons fait remarquer que la procédure était perfectible, car trop centralisée (avec une unité d'alerte sous-dimensionnée) et laissant peu de place à l'initiative et la responsabilisation locale.

Sur les pistes d'amélioration, notre alliance CCRF-FO / CFTC-CCRF a informé la Mission de son positionnement :

**Le rôle de l'état dans la prévention des crises en matière de sécurité sanitaire des aliments et également de fraudes économiques dans le secteur alimentaire, nécessite :**

1. **une clarification et une parfaite répartition des compétences entre les Administrations (qui fait quoi ?),**
2. **une chaîne de commandement non imbriquée,**
3. **une capacité à exercer les missions, au niveau pertinent et avec les effectifs nécessaires,**
4. **et un échange régulier d'informations à tous les niveaux, du national au local, facilitant la programmation des contrôles (nous avons signalé des dysfonctionnements au niveau local dans les DDI, dans la mise en œuvre des contrôles et dans la circulation de l'information).**

**Nous avons rappelé que, sur le plan des moyens et au niveau organisationnel, la DGCCRF se trouvait confrontée à la faiblesse de ses effectifs et à leur dispersion managériale. L'intégration d'agents CCRF dans une structure partagée ne pourrait qu'aggraver encore la situation et signer la fin de la DGCCRF.**

Notre alliance a demandé quel serait le **nombre d'agents DGCCRF potentiellement concernés par un regroupement**... De toute évidence, ce sujet est très mal maîtrisé par la Mission inter-inspections, qui a eu beaucoup de mal à répondre. Finalement, un chiffre d'environ **130 ETP** nous a été communiqué... mais c'est le brouillard le plus épais quant au périmètre des missions...

Nous avons également signalé que des pseudo-solutions étaient mises en place, qui consistaient notamment à pallier l'inadéquation missions/moyens par des **mutualisations multiformes** (mutualisations régionales des compétences, interdépartementalité...), induisant un décrochage avec la parfaite connaissance du tissu économique local.

Pour ce qui est des **contrôles d'hygiène en remise directe**, une solution préconisée par la DGCCRF pour l'amélioration du taux de couverture est la délégation des contrôles à des organismes tiers, qui seraient à même d'inspecter un nombre plus important de professionnels, l'administration se réservant les contrôles de second niveau et les suites contentieuses.

**Notre alliance a précisé qu'il convenait de définir en premier lieu très clairement ce que recouvre le terme « hygiène » et de partitionner ce qui relève de la DGCCRF ou de la DGAL, étant entendu que le contrôle de l'hygiène n'est pas une fin en soi pour la DGCCRF.**

**La DGCCRF doit se consacrer, à l'abri des lobbies, à son cœur de métier en matière alimentaire, qui est la lutte contre la fraude - tromperies de toute nature, falsifications et détention de produits falsifiés ou toxiques (additifs, produits œnologiques, auxiliaires technologiques, biocides, matériaux au contact, traitements, OGM, ...) - et l'information du consommateur sur les aliments (INCO, allégations nutritionnelles et de santé, compléments alimentaires,...).**

**Ces contrôles ne se délèguent pas. Pour le reste, le champ de compétences doit relever de la DGAL.**

**Nous avons été attentivement écoutés... Serons-nous entendus ?**

**La Mission doit procéder à des visites de terrain la première semaine de juillet et rendre son rapport fin septembre.**

**L'épée de Damoclès est au-dessus de nos têtes !**

- **Risque d'un nouveau démantèlement fatal,**
- **Plan de transformation extrêmement dangereux pour l'avenir de la DGCCRF et de ses agents !**

**L'alliance CCRF-FO et CFTC-CCRF appelle l'ensemble des personnels à la **mobilisation générale.****  
**HMI et motions partout !**